

**Arrêté du 14 octobre 2022**

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Moselle**

**NOR : JUSF2229627A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 06 octobre 2022 de Madame Kimberly SOK, valant acceptation du poste de régisseuse d'avances et de recettes, et de l'avis favorable du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle;

Vu l'agrément du comptable public assignataire ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Kimberly SOK est nommée, à compter du 01 décembre 2022, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle en remplacement de Madame Brigitte VILLA.

**Article 2**

Compte tenu du montant de l'avance, le montant du cautionnement de Madame Kimberly SOK est fixé à 1 800 €.

### Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

Fait le **14 OCT, 2022**  
Le chef du bureau de la synthèse

  
Nizar AZOUZ